

## Ombrières photovoltaïques ou végétalisées : quelles nouvelles obligations depuis le 1er juillet 2023 ?

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,29 jour(s) soit 2,0 heure(s)

### Public concerné :

---

Notaires, collaborateurs et assistants expérimentés

### Nombre minimum et maximal de bénéficiaires :

---

Le nombre minimum de bénéficiaires, sauf dérogation spécifique, est de 12

Le nombre maximal de bénéficiaires, sauf dérogation spécifique, est de 30

### Objectifs :

---

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Suivre l'avancée réglementaire concernant les obligations applicables en matière d'ombrières photovoltaïques et/ou végétalisées
- Connaître les nouveaux dispositifs de performance énergétique des bâtiments et des parcs de stationnement
- Connaître les cas de dispense des dites ombrières
- Intégrer ces contraintes réglementaires dans les actes

### Contenu :

---

#### Panorama de l'évolution réglementaire : où en sommes-nous ?

- loi Énergie et climat du 8 novembre 2019
- loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets
- loi Énergies renouvelables du 10 mars 2023
- Décret en cours d'adoption

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ DELEGATION ILE-DE-FRANCE : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 60– Fax : +33 1 53 40 45 61– Courriel : [iledefrance@inafon.fr](mailto:iledefrance@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

- Décret en cours d'adoption

- Projets d'arrêté à venir

## Notion d'énergie solaire, d'ombrières photovoltaïques, de cadastre solaire, d'ombrières végétalisées

### Bâtiments non résidentiels soumis à l'obligation de couverture en panneaux solaires ou de végétalisation

- Constructions neuves soumises à l'obligation de verdissement
- Bâtiments existants soumis à l'obligation de verdissement
- Quid des installations classées pour la protection de l'environnement ?

### Parcs de stationnement soumis à l'obligation de couverture en panneaux photovoltaïques ou de végétalisation

- Cas des nouveaux parcs de stationnement
- Cas des parcs de stationnement existants

## La prise en compte de ces contraintes réglementaires dans les actes notariés

## Prérequis :

---

Pas de prérequis exigé, toutefois de bonnes connaissances en droit de l'urbanisme permettraient de suivre la formation avec plus d'aisance.

Un quiz de positionnement est à votre disposition.

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation